



Convocation en correctionnelle

Par **sheryne77**, le **23/11/2013 à 22:49**

bonsoirrnjai porté plainte contre mon mari pour menaces de mort réitérées et chantage Après main courante et plusieurs signalementsrnaprés une garde à vue il a été déféré et mis sous control judiciairernil est convoqué en correctionnel -chambre juge unique pourquoi pas en audience publique cela change quelq chose dans les decisions?rne je suis convoqué entant que victime je suis terrifiée jai peur de lui .puis je m exprimer seulement par courrier ou non?rnj aimerai avoir des explications ou temoignages à ce sujetrnmerci a tous et aux bénévolesrnaidez moi svp a coprendre peut être cela m encourageraà l affronter merci

Par **Prison**, le **11/01/2014 à 00:10**

[fluo]bonjour[/fluo]rnJe ne c pas ci tu peut le faire par courrier mais tu peut demande à ne pas comparaître en ça présence

Par **Satanas**, le **13/01/2014 à 17:53**

bonjour, les juge unique ne serve a rien, il vont lui faire une proposition quil sera bien obliger d'accepter, mes vue quil ny a pas eu de marque ou blessure expertiser sur toi, il va sens sortir sens probleme. part contre tu doit y aller, mes tu demande une protection policières, les personnes qui ne se presente pas généralement on toujours tord.ne fait pas cette erreure.tu sais dans des cas comme le tien il attende quil te massacre pour vraiment intervenir, ses degoutent mes ses comme sa que marche la machine judiciaire, elle est a 2 vitesse.